



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 113895

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les revendications de l'Association des paralysés de France (APF) portant sur la question des ressources des personnes en situation de handicap. Il lui précise que l'APF regrette que la loi du 11 février 2005 ne prenne pas suffisamment en considération ce point pourtant essentiel. Il lui indique que l'APF pense qu'il est indispensable de prendre des mesures complémentaires comme l'augmentation substantielle des pensions d'invalidité et de l'AAH au 1er janvier 2007, l'élargissement des conditions d'accès au complément de ressources et à la majoration vie autonome ou encore la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH et de meilleures possibilités de cumul avec une activité professionnelle... En conséquence, il souhaite qu'il lui détaille les mesures qu'il entend prendre pour que les personnes handicapées ne soient pas condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113895

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13190